En date du **24/03/2023**

TOURNUS

COMMUNE DE TOURNUS

Requalification urbaine du secteur de l'Esplanade de Germersheim, du parking Général de Gaulles et parking des casernes à Tournus

Note de synthèse de la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Historique des révisions				
VERSION	**DATE**	**COMMENTAIRES**	**RÉDIGÉ PAR :**	**VÉRIFIÉ PAR :**
2	**27/03/2023**		**LP**	**AB**
1	**20/03/2023**	**Création de document**	**LP**	**AB**

Maître d'ouvrage : *Commune de Tournus*
Mission : Note de synthèse de la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

En date du : 24/03/2023

Contact : Anne BAILLAUD - Chargé d'affaires Environnement
anne.baillaud@naldeo.com
Loïc PERTON – Chargé d'études environnement
loic.perton@naldeo.com

Adresse : Naldeo, Agence de Besançon,
Le Pulsar
4 chemin de l'Ermitage
25000 BESANCON
Tél. 03.81.52.38.38
Fax 03.81.41.09.96

TABLE DES MATIERES

1 PRÉAMBULE 4

2 PRÉSENTATION DE L'OPERATION 5

2.1 Contexte et justification du projet 5
2.2 Présentation des aménagements 5
2.2.1 Esplanade Germersheim / place général de Gaulle et parking des casernes : 5

3 SENSIBILITÉS ENVIRONNEMENTALES LIÉES À L'IMPLANTATION DU PROJET – ETAT INITIAL 7

3.1 Milieu naturel 7
3.1.1 Zonages réglementaires 7
3.1.2 Risques naturels 11
3.2 Milieu humain 15
3.2.1 Aspect patrimoine culturel et architectural 15
3.2.2 Les ressources en eau potable 17
3.2.3 Plan de prévention du bruit (PPBE) 18
3.2.4 Risques technologiques 21

4 CARACTERISTIQUES DE L'IMPACT POTENTIEL DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE AU VU DES INFORMATIONS DISPONIBLES 25

4.1 Compatibilité avec les projets existants 25
4.1.1 Projet VALSPAR PACKAGING 25

5 DESCRIPTIONS DES MESURES POUR ÉVITER OU RÉDUIRE LES EFFETS NÉGATIFS NOTABLES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT OU LA SANTÉ HUMAINE 26

5.1 Mesures en phase chantier 26
5.1.1 Mesures sur le sol et sous-sol 26
5.1.2 Mesures sur le milieu naturel 26
5.1.3 Mesures sur le paysage 26
5.1.4 Mesures sur le cadre de vie et les commodités de voisinages 26
5.1.5 Mesures sur les liaisons et transports 27
5.2 Mesure en Phase aménagée 27
5.2.1 Mesures sur le milieu naturel 27
5.2.2 Mesures sur le paysage 27
5.2.3 Mesures sur le cadre de vie et les commodités de voisinages 27
5.2.4 Mesures sur les liaisons et transports 27

1 PRÉAMBULE

Le présent document constitue la note de synthèse accompagnant le formulaire CERFA-14734*04 de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale.

Le projet soumis à examen au cas par cas porte sur la réhabilitation urbaine du secteur de l'Esplanade de Germersheim, parking Général de Gaulle et parking des casernes sur le territoire de la Commune de Tournus.

2 PRÉSENTATION DE L'OPERATION

2.1 Contexte et justification du projet

La commune de Tournus, porte d'entrée de la Bourgogne du Sud, est une ville dotée d'une identité historique et patrimoniale très présente. La ville de Tournus constitue un lieu emblématique du pouvoir religieux au Moyen-âge notamment grâce à la présence de l'abbaye Saint-Philibert, chef d'œuvre de l'art roman.

Le projet, entrepris par la commune de Tournus, porte sur la requalification du secteur de l'esplanade de Germersheim/parking général de Gaulle. L'objectif central de ce projet est de renforcer l'identité de la ville et d'améliorer la fonctionnalité des espaces aménagés.

De manière générale la requalification urbaine a été conçu pour répondre à une multitude d'enjeux liés à :

- L'identité et le patrimoine de la ville
- La fonctionnalité des aménagements, leurs usages, la sécurité et l'attractivité des sites
- Les mobilités
- L'environnement, écologie urbaine et les enjeux de désimperméabilisation
- L'aspect financiers et les économies de moyens

Les aménagements projetés ont ainsi pour objet d'améliorer la présence du végétal en ville, de diversifier et sécuriser les modes de déplacements en développant des usages non motorisés, de renforcer l'attraction culturelle, de favoriser la rencontre entre les riverains et ainsi de rendre la ville de Tournus plus attrayante pour les touristes et plaisante pour les riverains.

Pour répondre à ces multiples enjeux, la dynamique de réhabilitation de la nature en ville est essentiel. En effet, le rôle de la végétation en ville n'est pas seulement esthétique puisqu'elle permet aussi de rendre l'espace urbain plus agréable, notamment en été via le rafraîchissement de l'air et via l'ombrage procuré par le feuillage des arbres. Par ailleurs, le végétal permet également de favoriser l'environnement des piétions, d'agrémenter le bâti et d'ainsi participer au développement socio-économique de la ville dans son ensemble. Par la création de nouveaux espaces dédiés à la végétation, les aménagements permettront également de lutter contre les effets et risques liés à l'imperméabilisation par le biais d'une meilleure intégration des eaux pluviales à la parcelle permettant de limiter leur ruissèlement.

De plus, avec ce projet de réhabilitation, il est aussi question de faire honneur au patrimoine architectural en intégrant dans la conception des matériaux qui sont cohérents avec le lieu et son histoire.

Enfin, par le biais de ce projet, la ville de Tournus est aussi consciente de la richesse de son patrimoine et de ce que cela implique notamment sur les vestiges archéologiques potentiellement présents dans le sol. Aussi, la recomposition des espaces prévus dans le projet limite au minima possible les excavations afin de ne pas perturber les éventuelles traces archéologiques du sous-sol. Divers échanges avec la DRAC ont eu lieu afin d'optimiser le projet en vue de limiter les terrassements.

2.2 Présentation des aménagements

2.2.1 Esplanade Germersheim / place général de Gaulle et parking des casernes :

- Un parvis d'école plus large et sécurisé
- Un parking ombragé réaménagé avec moins de places (réversible)
- Une promenade/Voie mode doux et la suppression d'une voie automobile
- Un jardin pédagogique comestible
- Le déplacement et rajeunissement de l'aire de jeux (nettoyage, peinture) avec une nouvelle clôture bois en maille grillagée
- Une place autour du kiosque
- Un boisement produisant des ombrages pour rafraîchir la ville
- Désimperméabilisation des sols

Afin de renforcer la multimodalité de l'esplanade, il est notamment prévu la suppression d'une voie automobile, la création d'un arrêt de bus et la création d'une voie douce et la réduction du nombres de places de stationnement. Par ailleurs, la végétalisation du projet est un aspect important puisqu'il est prévu, entre autres, l'aménagement d'un jardin pédagogique comestible, la plantation de nouveaux sujets arborés et la création d'îlots de verdure et de massifs fleuris. Il est également prévu le déplacement de l'aire de jeu existante et l'intégration de nouveaux éléments de mobilier urbain afin d'offrir un plus grand confort aux pétions et en vue de favoriser leur rencontre.

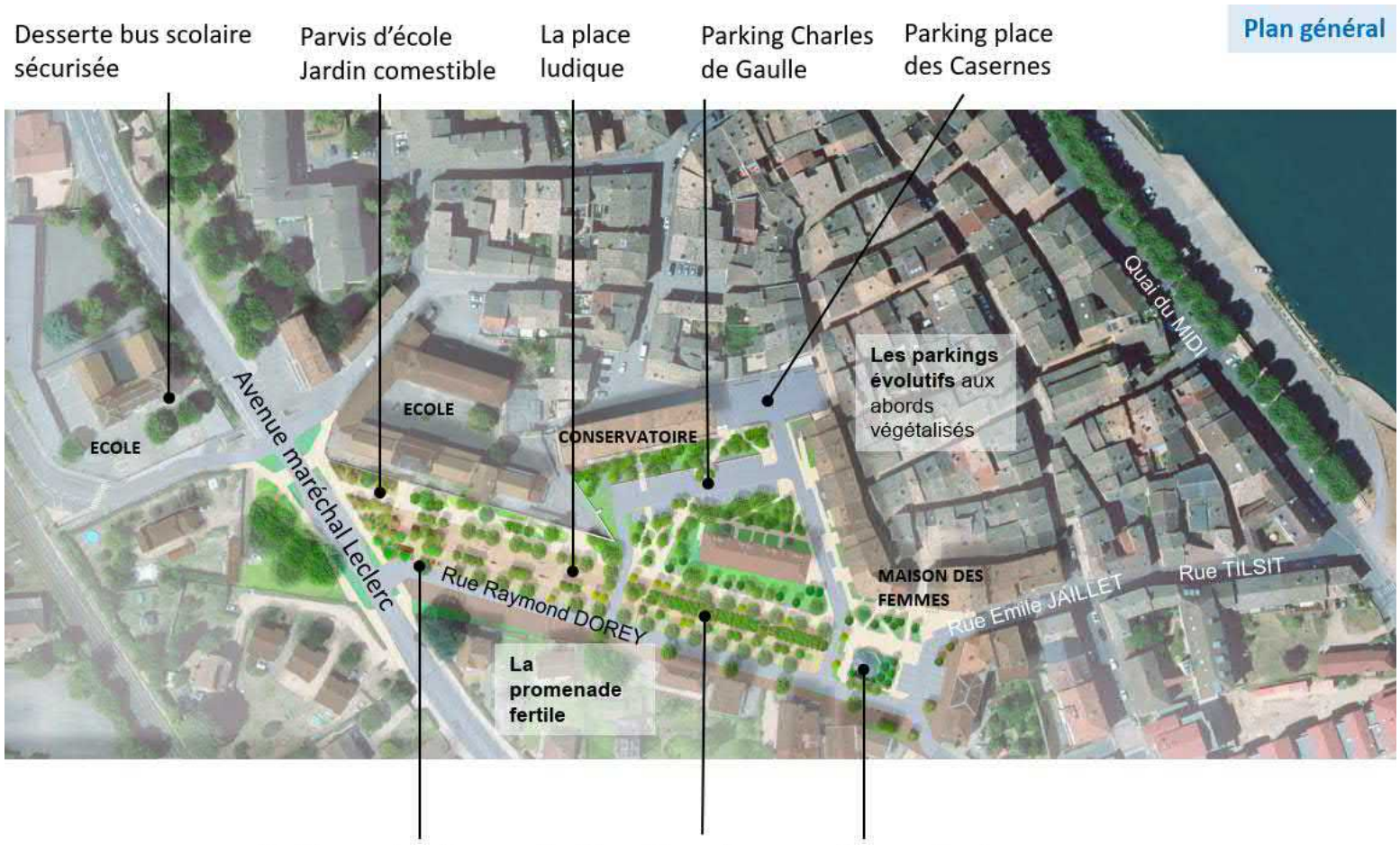

Figure 2-1 : Plan général Esplanade Germersheim / parking général de Gaulle et parking des casernes

3 SENSIBILITÉS ENVIRONNEMENTALES LIÉES À L'IMPLANTATION DU PROJET – ETAT INITIAL

3.1 Milieu naturel

3.1.1 Zonages réglementaires

3.1.1.1 Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF)

Le projet n'intersecte aucune ZNIEFF de type I et II.

La carte ci-après présente le projet par rapport aux ZNIEFF les plus proches.

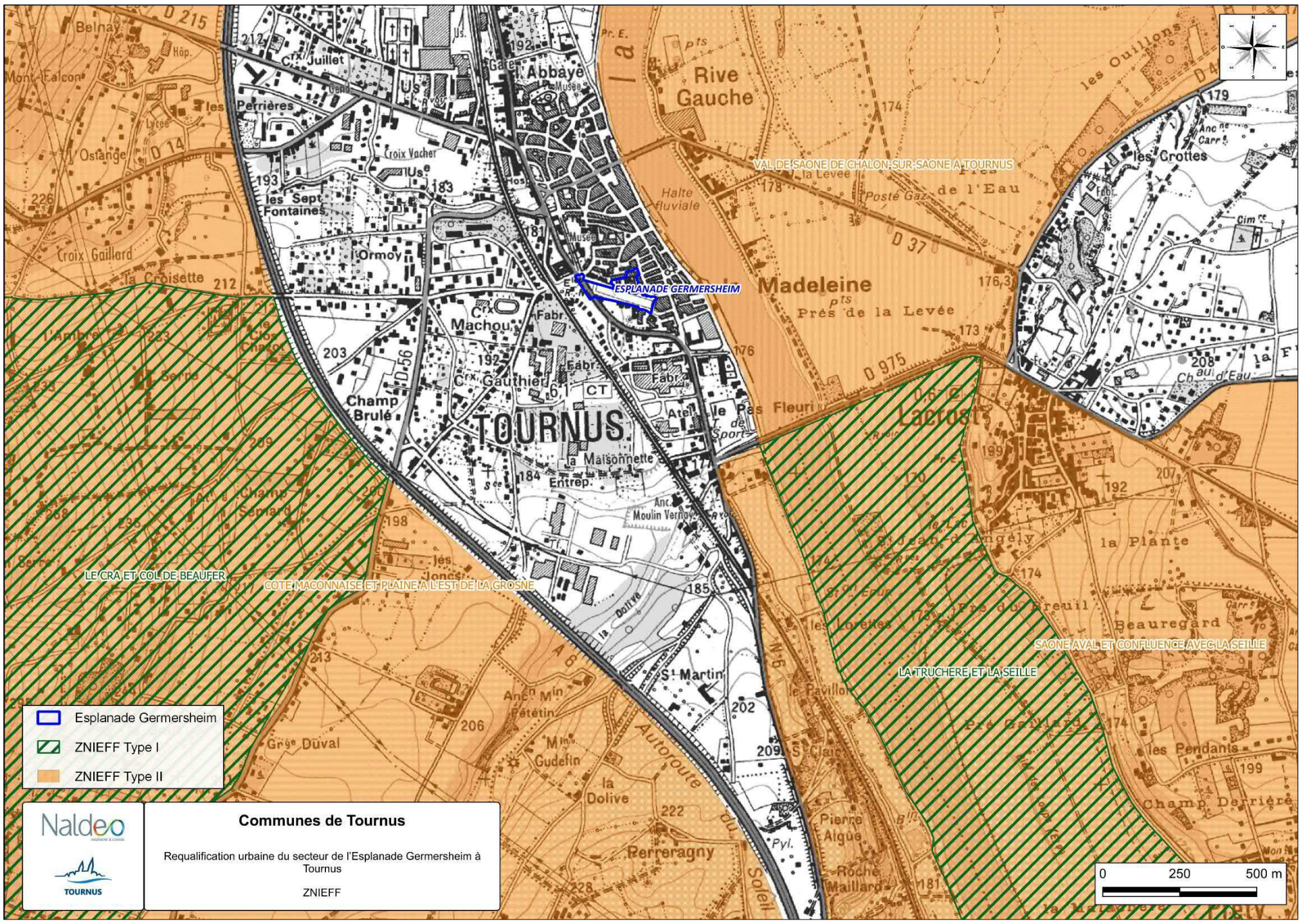

Figure 3-1 : Localisation du projet et des ZNIEFF à proximité

3.1.1.2 *Natura 2000*

Le projet n'intersecte aucun site du réseau Natura 2000 et se trouve à proximité du site ZPS « Prairies alluviales et milieux associés de Saône-et-Loire » et du site ZPS/ZSC « Basse Vallée de la Seille ».

La carte ci-après présente le projet par rapport au réseau Natura 2000.

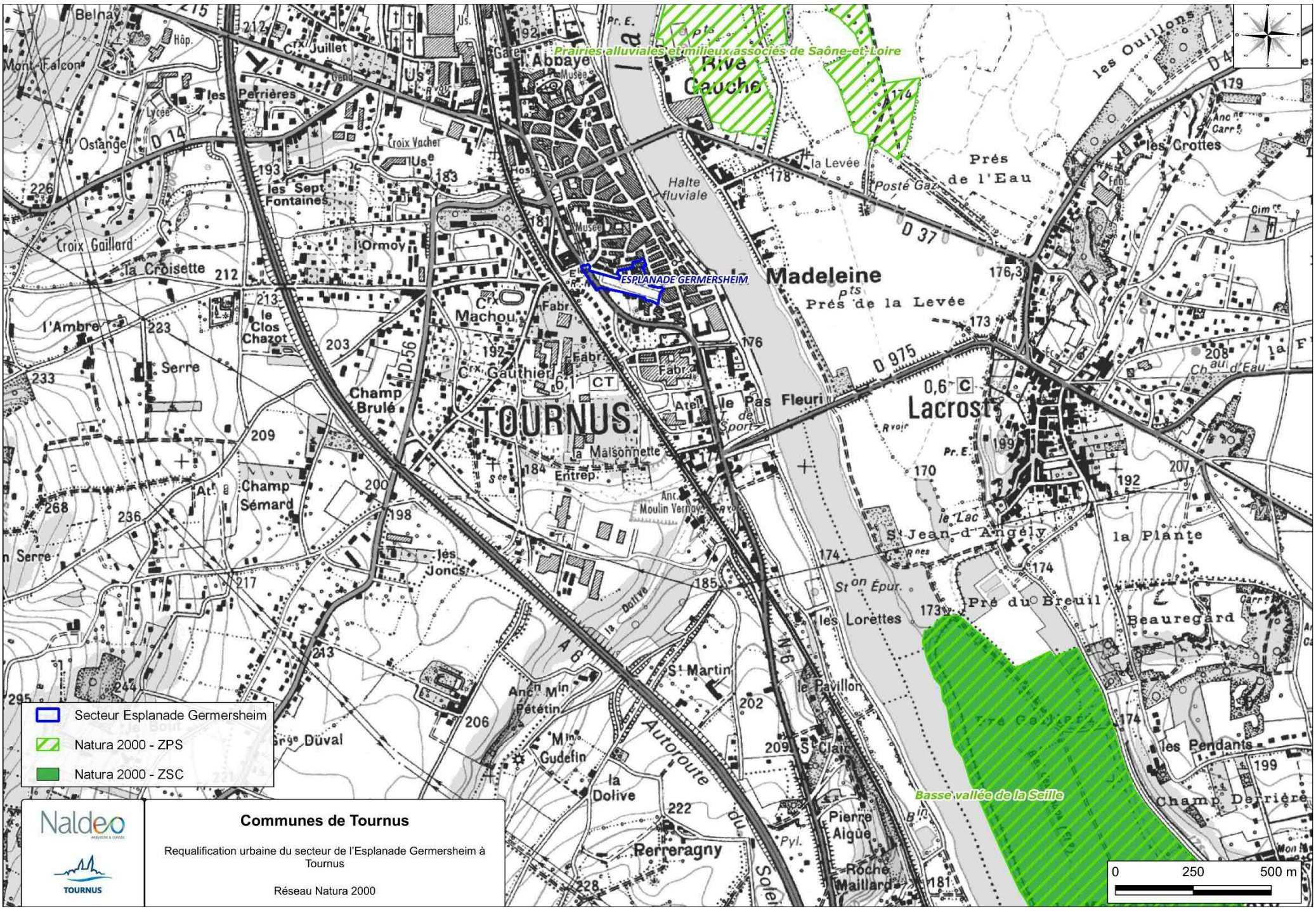

Figure 3-2 : Localisation des sites Natura 2000 aux environs du projet

3.1.1.3 Zones humides

Le projet se situe en milieu urbain et en particulier dans un secteur déjà fortement anthropisé.

La carte ci-après présente le projet par rapport aux zones humides recensées par la DREAL Bourgogne-Franche-Comté, aucune n'intersecte le projet.

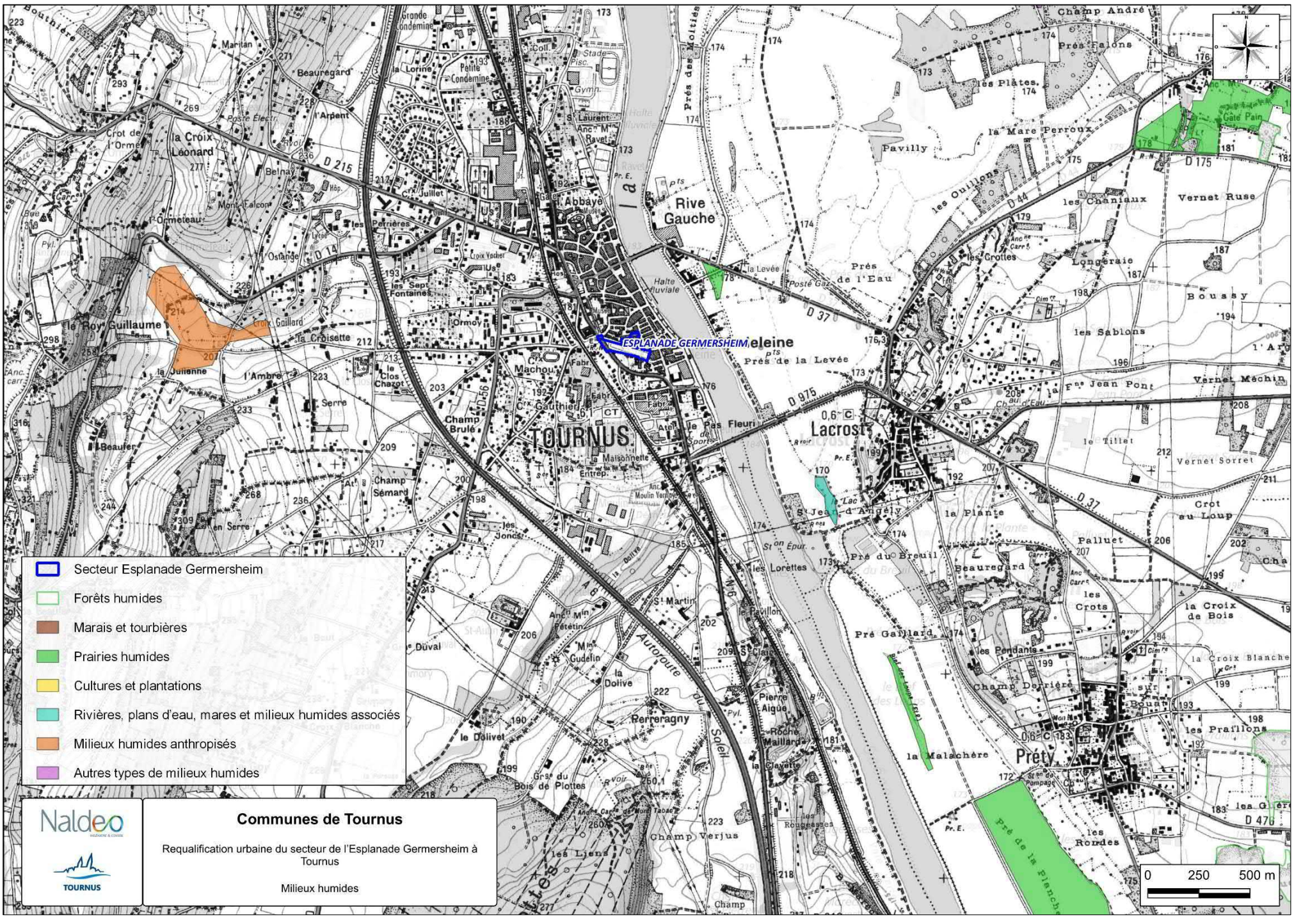

Figure 3-3 : Localisation des milieux humides identifiées aux environs du projet

3.1.1.4 Parc Naturel Régional

Le projet n'intersecte ou n'est à proximité d'aucun Parc Naturel Régional. Les PNR du Morvan et du Hauts-Jura sont situés à plus de 60 kms de la ville de Tournus.

3.1.1.5 Réserves Naturelle Nationale (RNN) et Réserves Naturelles Régionales (RNR)

Le projet n'intersecte aucune réserve naturelle nationale et/ou régionale. La RNR la plus proche, la Côte de Mancy est situé à environ 49 kms à l'Est et la RNN la plus proche, la Grotte de Hautecourt à 57 kms au Sud-Est.

3.1.1.6 Arrêté de protection de biotope (ABP) et arrêté de protection des habitats naturels (APHN)

Le projet n'intersecte par d'arrêtés de protection de biotope et/ou de protection des habitats naturels. L'APB le plus proche, celui des prairies humides du Val de Saône, est situé à environ 5.5 kms du projet.

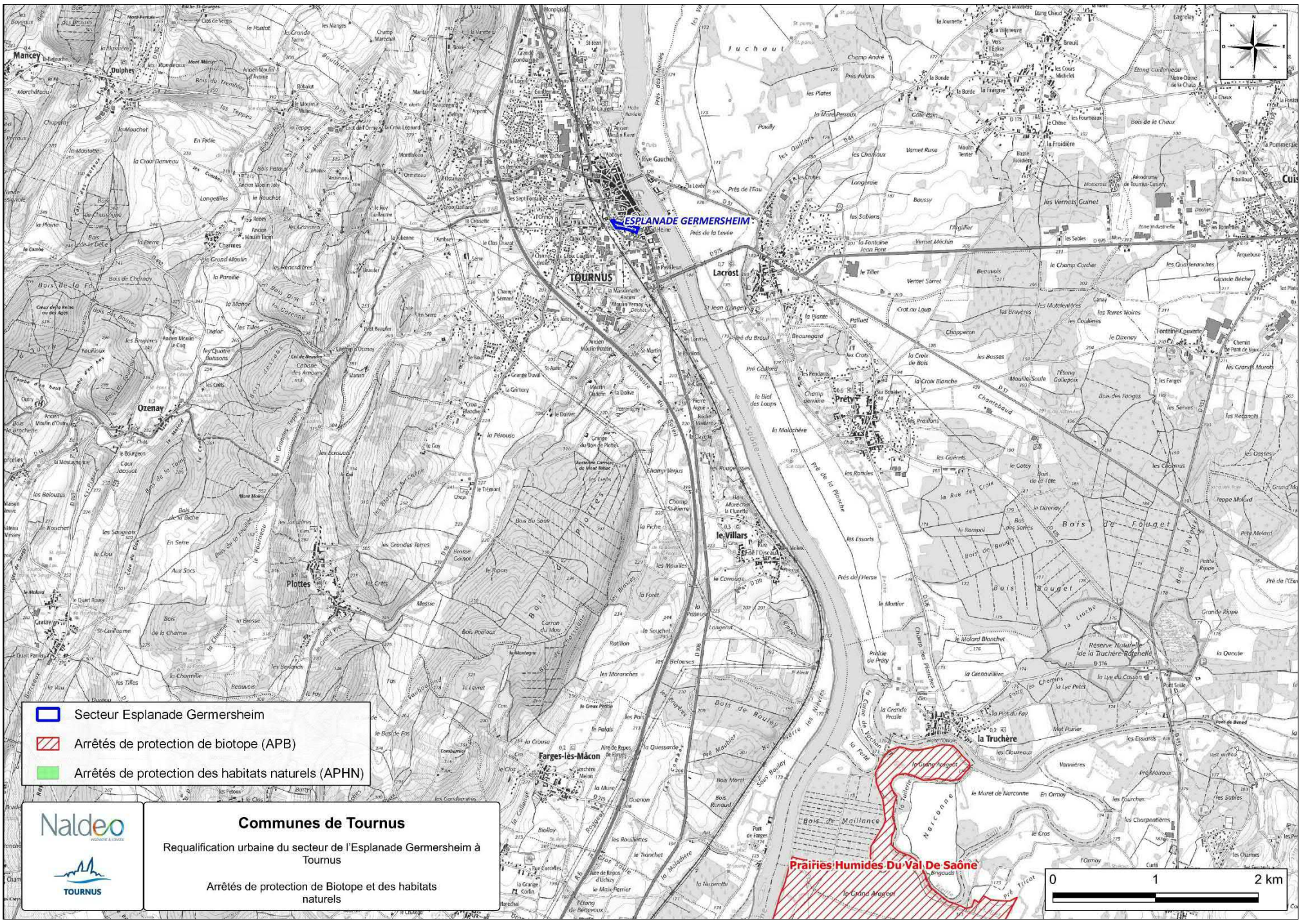

Figure 3-4 : Localisation des APB à proximité du projet

3.1.2 Risques naturels

3.1.2.1 Risque de retrait gonflement des argiles

Le projet est situé en aléa moyen concernant le risque retrait gonflement des argiles. Ce zonage d'aléa concerne uniquement les constructions de bâtiments à usages d'habitations réglementé dans l'arrêté du 2 juillet 2020 relatif à la loi Elan et définissant le contenu des études géotechniques à réaliser dans les zones exposées au phénomène de mouvement de terrain différentiel consécutif à la sécheresse et à la réhydratation des sols.

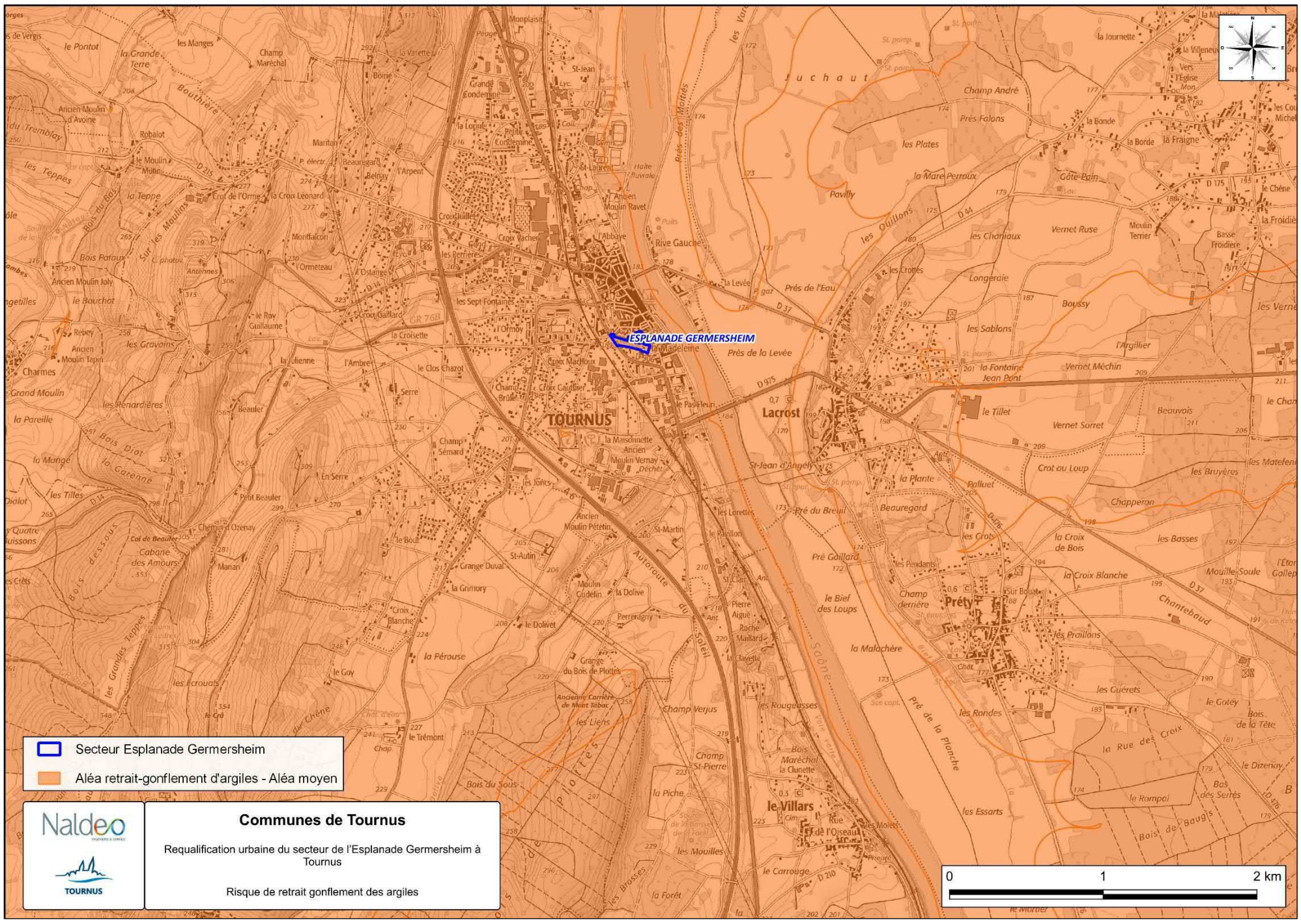

Figure 3-5 : Carte d'aléa concernant le risque retrait gonflement des argiles au niveau du projet

3.1.2.2 Risques sismiques

Le projet est situé en zone d'aléa faible concernant le risque sismique.

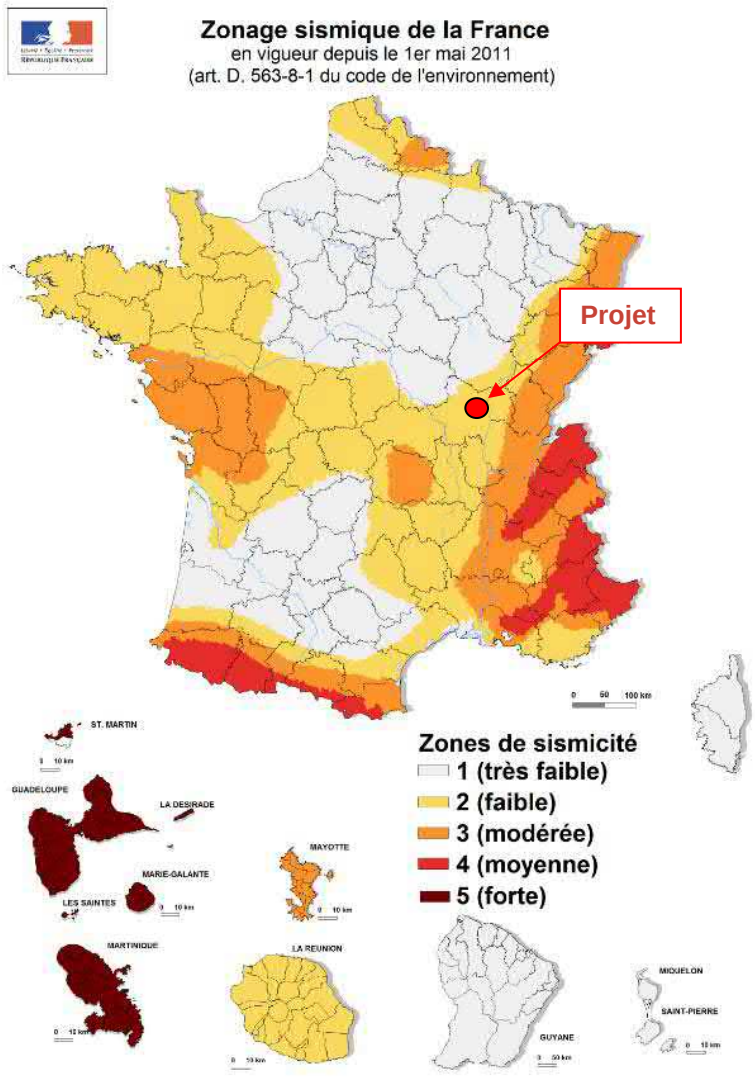

Figure 3-6 : Zonage sismique sur le territoire français en vigueur depuis le 1er mai 2011

3.1.2.3 Risque Mouvements de terrains

D'après la base de données de Géorisques, les mouvements de terrain les plus proche sont exclusivement des coulées. Aucun de ces événements n'est situé dans le centre-ville de Tournus et donc à proximité immédiate du projet.

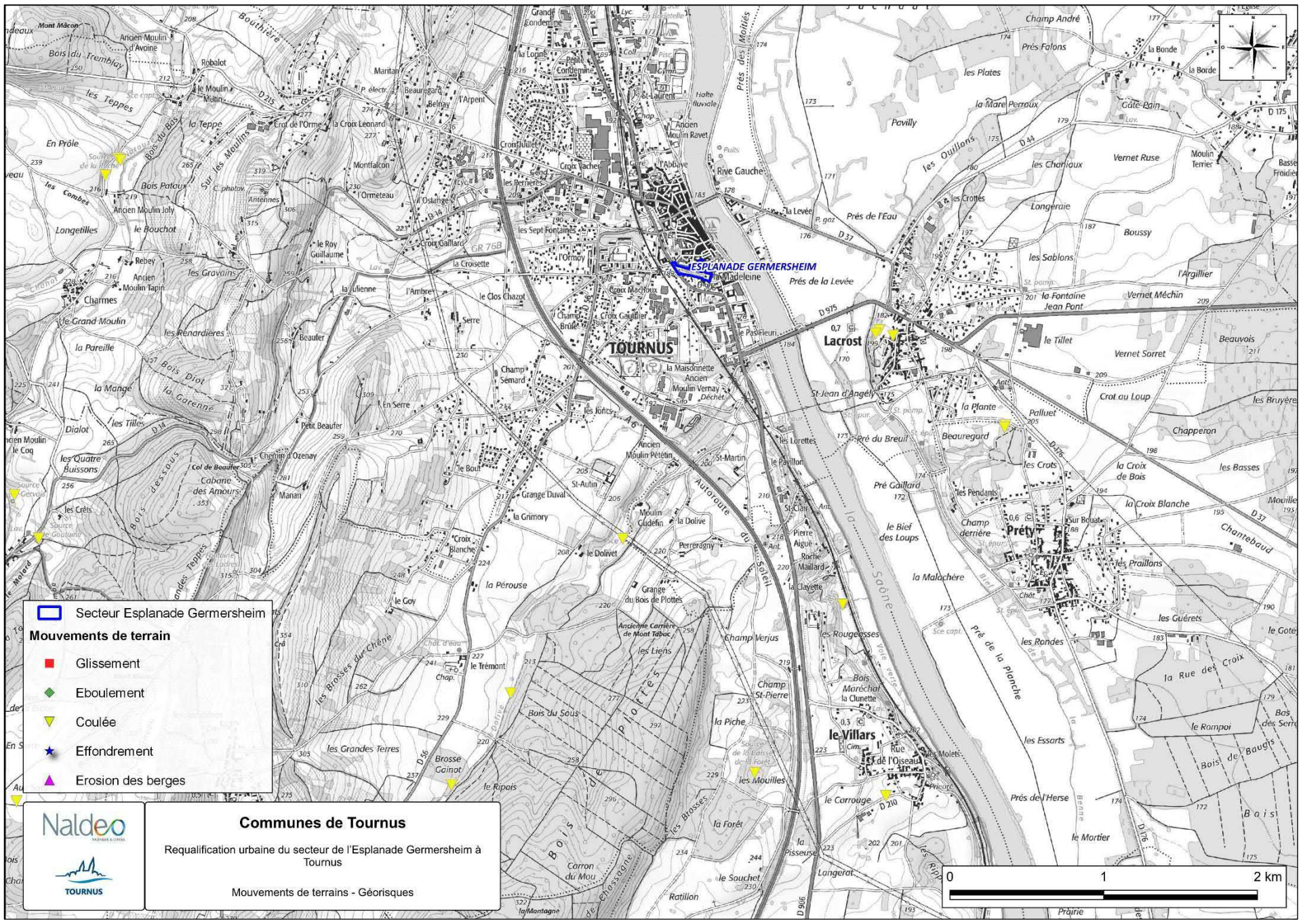

Figure 3-7 : Localisation des mouvements de terrain à proximité du projet

3.1.2.4 Risque inondations

PPRI – Zonage réglementaire

La commune de Tournus est concernée par le Plan de Prévention du Risque Inondation (P.P.R.I.) de la Saône du secteur 3 approuvé le 5 juillet 2011. Le règlement comporte :

- Zone rouge : zones d'aléas forts des espaces urbanisés (hors centre urbain) et aux espaces peu ou pas urbanisés quel que soit leur niveau d'aléa.
- Zone bleue : zones d'alésas modérés situées en centre urbain ou dans les autres espaces urbanisés.
- Zone violette : zones d'aléas forts en centre urbain
- Zone blanche : Aucun aléa déterminé

Le projet dans son ensemble est situé en zone blanche, zone sans aléa, ou le règlement indique seulement que pour l'établissement et l'utilisation de sous-sols et de dispositifs enterrés, il est recommandé de prendre en compte la présence d'une nappe et de possibles inondations causées par des débordements des réseaux.

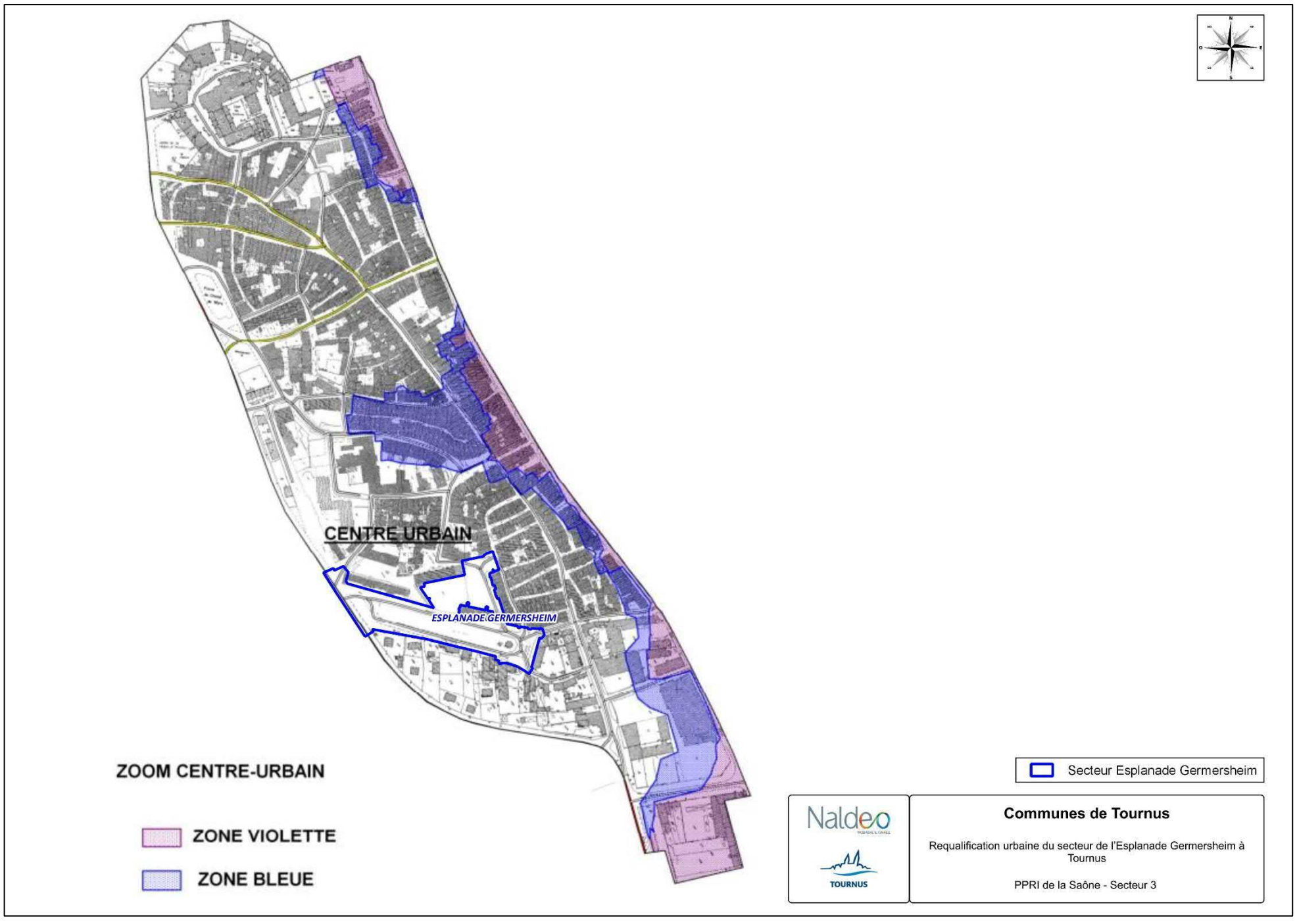

Figure 3-8 : Zoom centre urbain issu de la cartographie réglementaire du PPRI de la Saône – Secteur 3 sur la commune de Tournus

3.2 Milieu humain

3.2.1 Aspect patrimoine culturel et architectural

3.2.1.1 Site classé ou inscrit

Le projet n'intersecte aucun site classé et/ou inscrit.

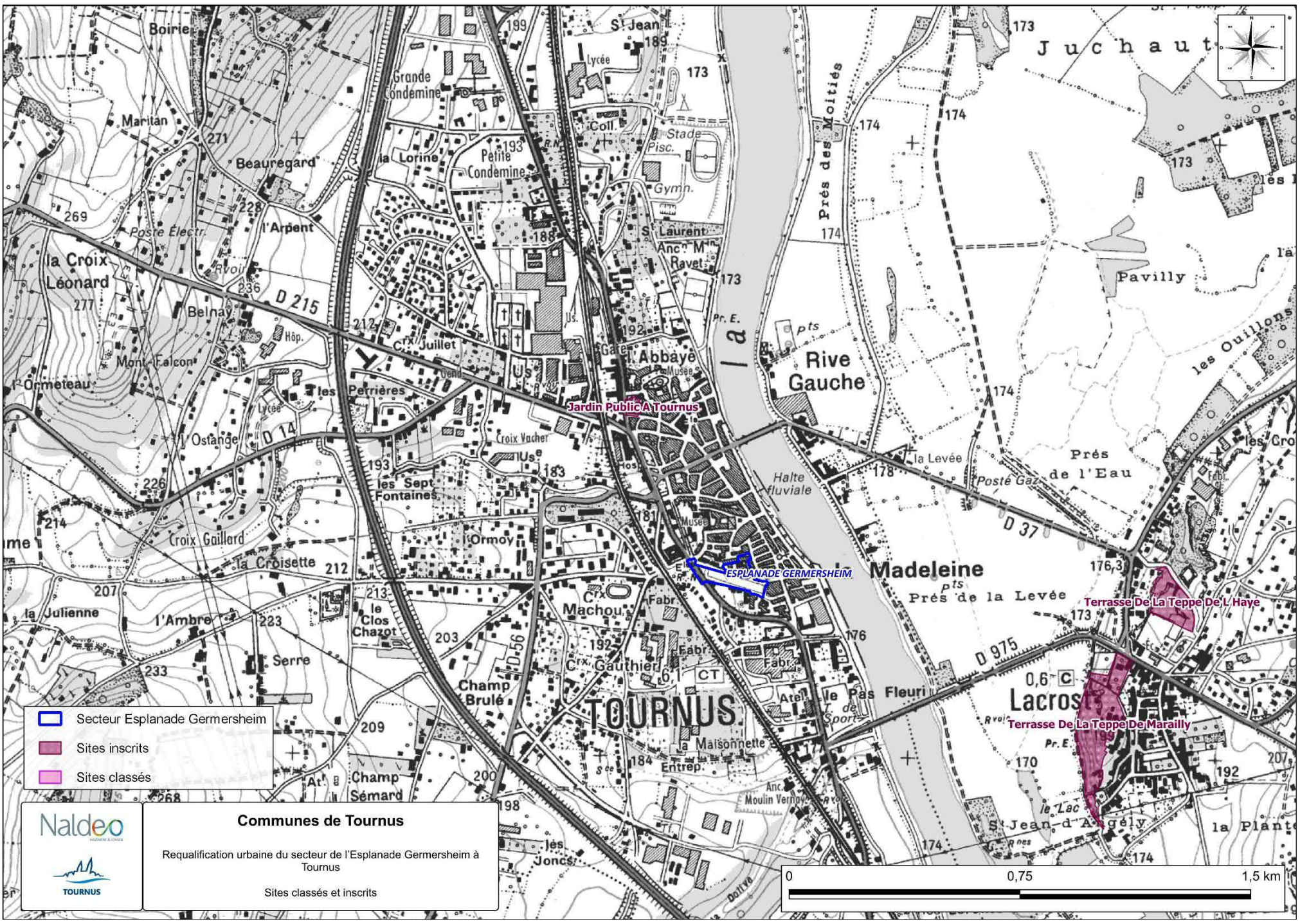

Figure 3-9 : Localisation des sites inscrits et classés à proximité du projet

3.2.1.2 Périmètre de protection liés aux monuments historiques et Sites patrimoniaux remarquables.

Le projet se trouve dans le zonage de SPR de la commune de Tournus. Le projet recoupe aussi plusieurs périmètres de protection de monuments historiques qui se souscrivent au zonage de site patrimoniaux remarquables.

On retrouve notamment :

- Caserne (ancienne)
- Hôtel Dieu
- Hôtel de Lacroix-Laval
- Abbaye Saint Philibert
- Eglise de la Madeleine
- Eglise Saint Valérien
- Hôtel de ville
- Maison dite de l'Escargot
- Maison Penet
- Monuments aux morts
- Immeubles à arcades

La carte ci-après présente le projet par rapport aux périmètres de protection des monuments historiques et du zonage SPR de Tournus.

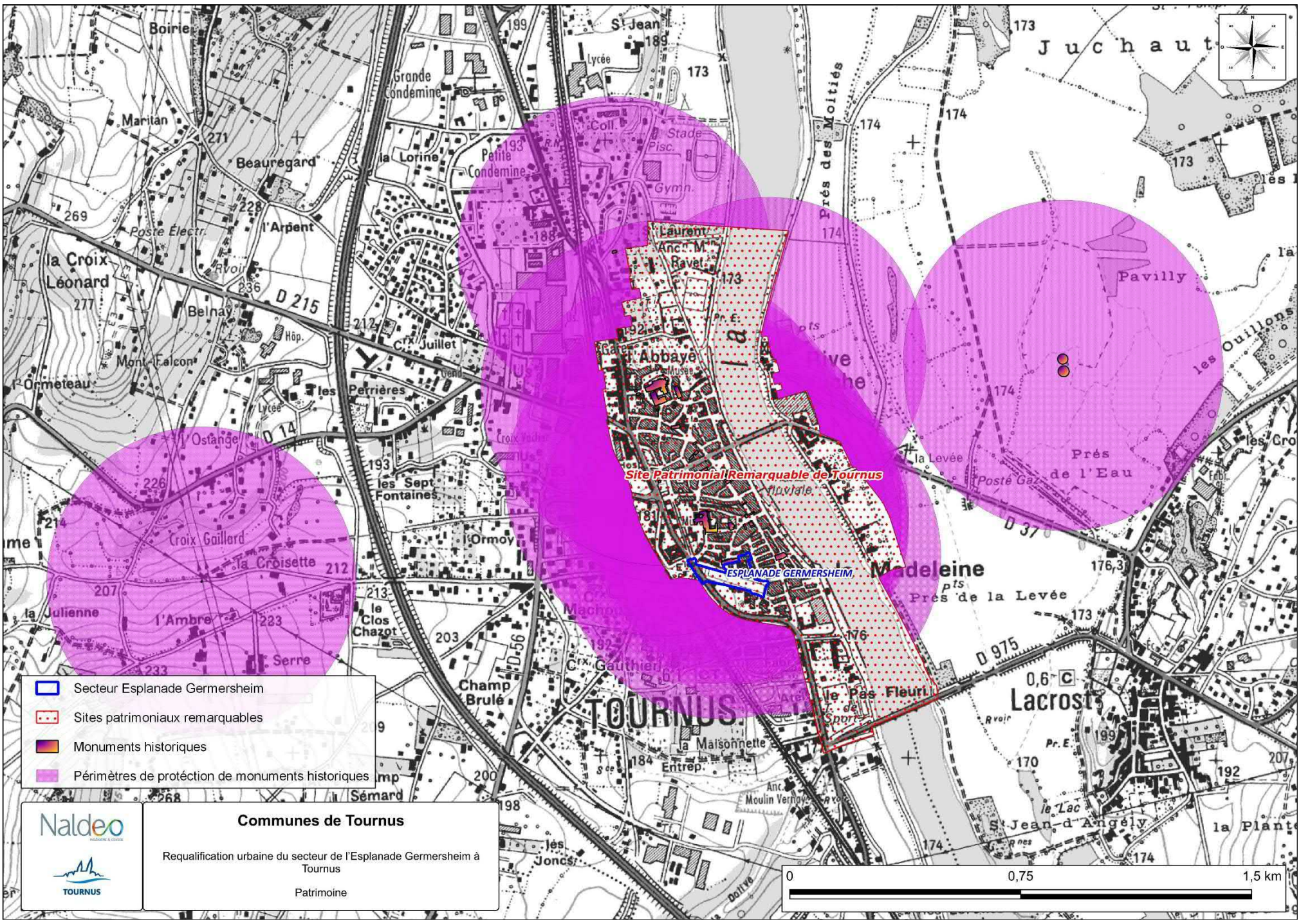

Figure 3-10 : Localisation des monuments historiques et périmètres de protection associés à proximité du projet

3.2.2 Les ressources en eau potable

3.2.2.1 Points de captage AEP et périmètre de protection

Le projet ne recoupe pas de périmètre de protection AEP. Les captages AEP les plus proches se situent de l'autre côté de la Saône en amont hydraulique.

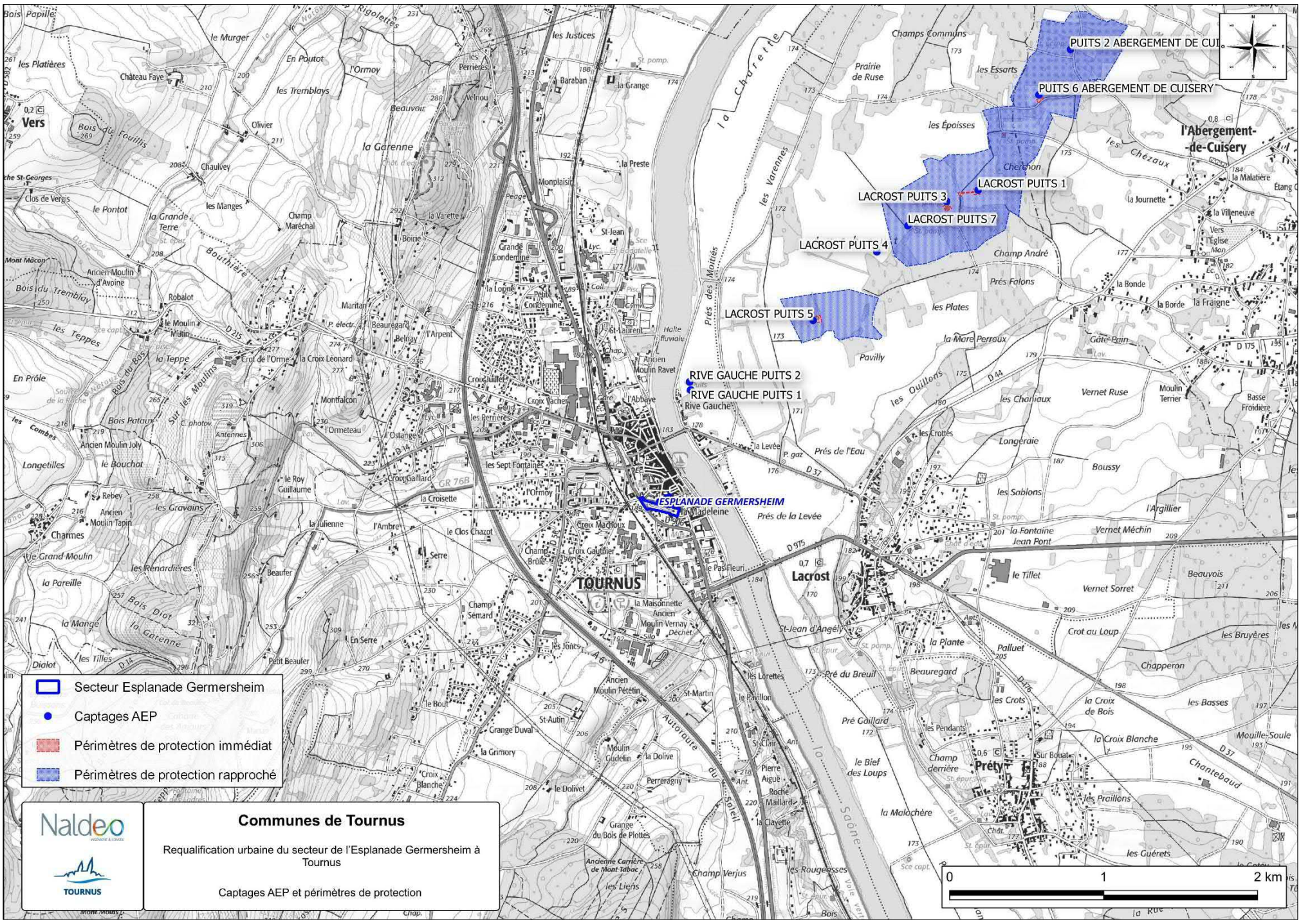

Figure 3-11 : Localisation des zones de captages AEP (Source : ARS BFC).

3.2.2.2 Zone de répartition des eaux

Le projet ne se situe pas dans une zone de répartition des eaux.

3.2.3 Plan de prévention du bruit (PPBE)

Un plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) est effectif en Saône-et-Loire et a été approuvé par arrêté préfectoral le 25 avril 2019. Aussi, d'après la cartographie des cartes stratégiques du bruit approuvé le 6 février 2023, en période diurne, l'extrémité ouest de l'esplanade Germersheim est concernée par des niveaux sonores de 5ème catégorie (55 à 60 dB) provenant de l'A6. En période nocturne, l'esplanade n'est pas soumise aux bruits de l'A6.

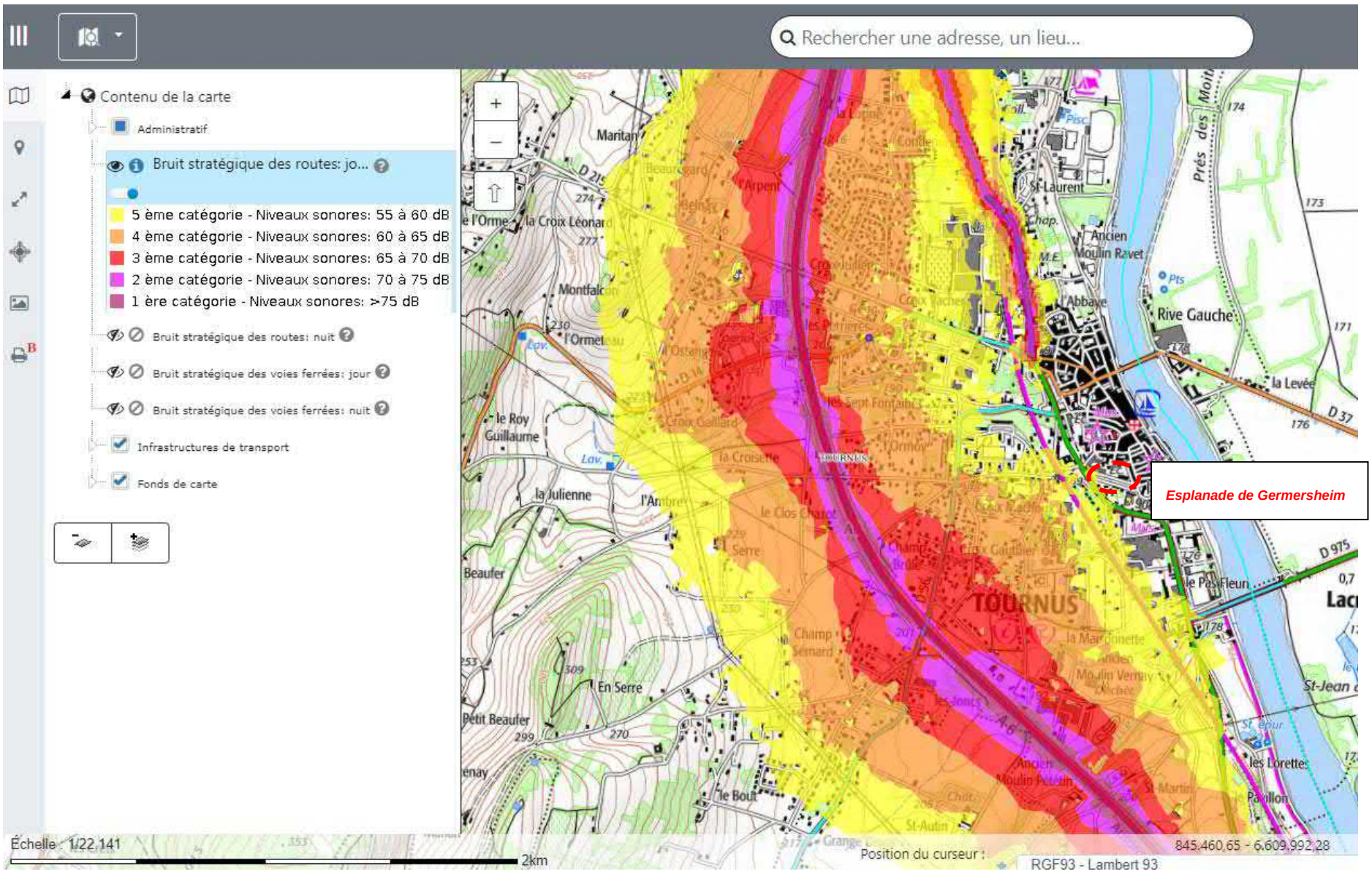

Figure 3-12 : Cartes de bruits stratégiques de type A – Bruits en période diurne provenant de l'A6

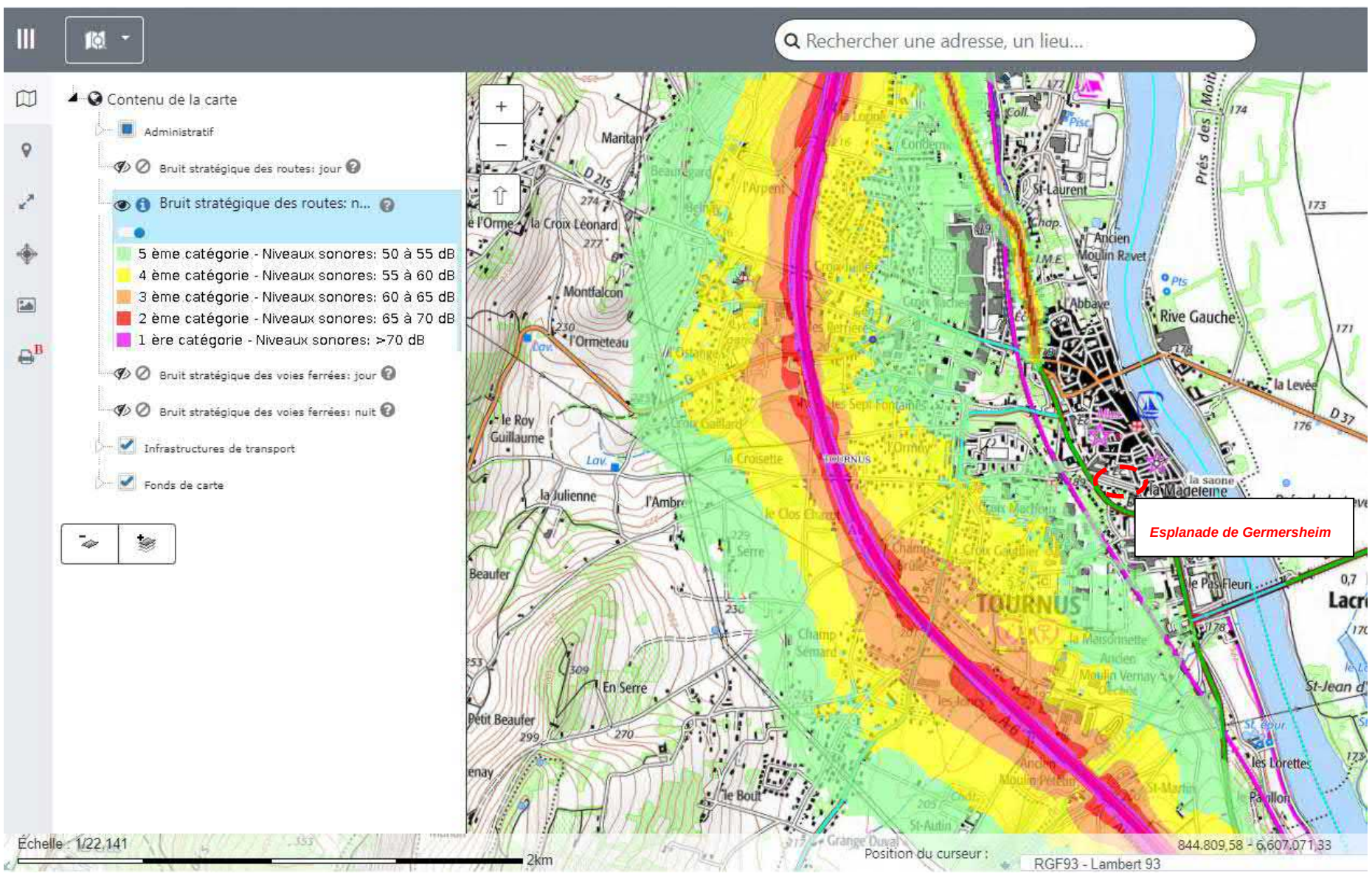

En période diurne, l'esplanade Germersheim est également concernée par des niveaux sonores de 4ème et 5ème catégorie provenant de la voie ferrée. En période nocturne, l'esplanade est sujette à des niveaux sonores de 2ème et 5ème catégorie provenant de la voie ferrée.

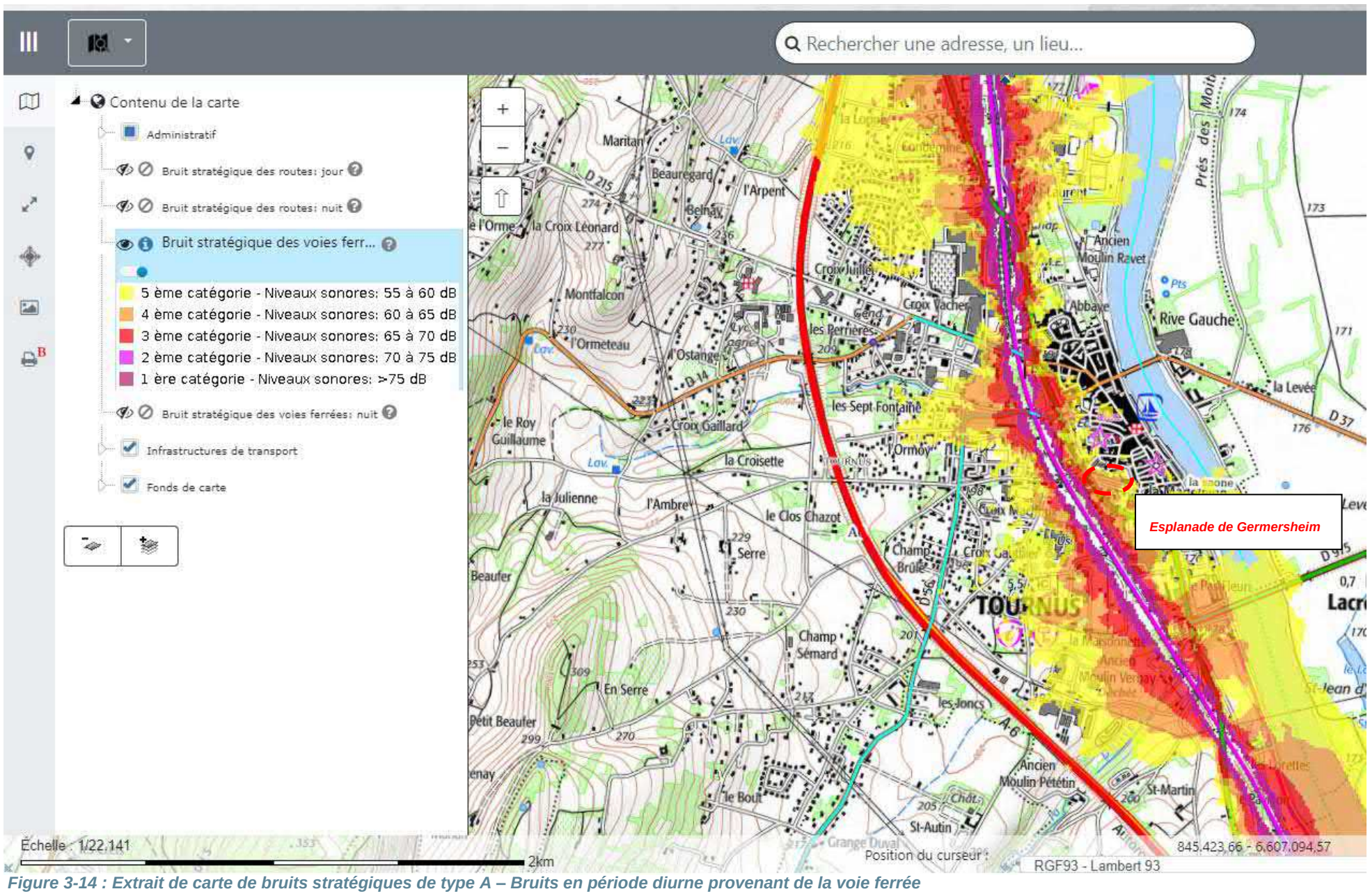

Figure 3-14 : Extrait de carte de bruits stratégiques de type A – Bruits en période diurne provenant de la voie ferrée

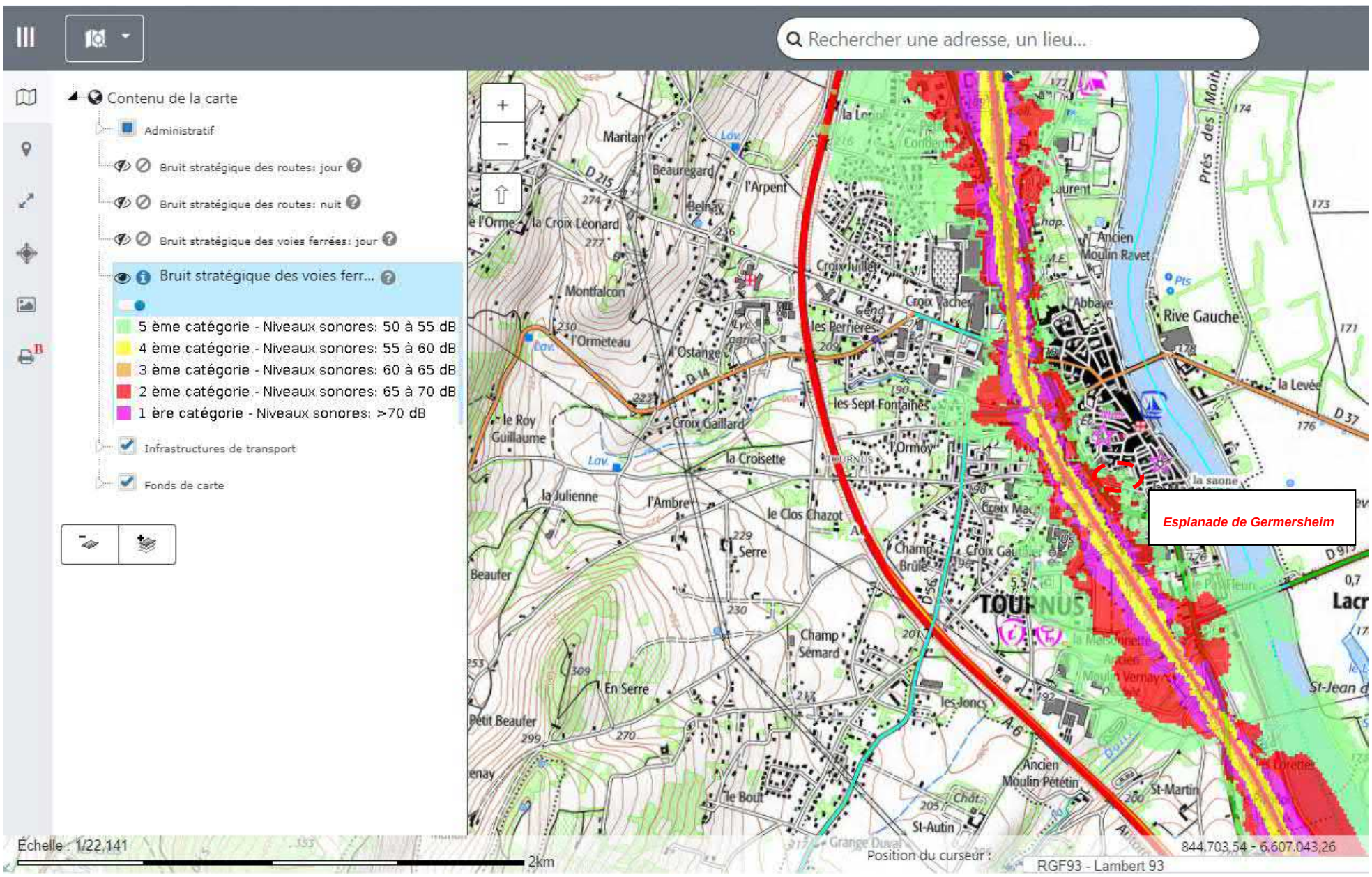

Figure 3-15 : Extrait de carte de bruits stratégiques de type A – Bruits en période nocturne provenant de la voie ferrée

En période nocturne comme diurne, le secteur de l'esplanade n'est pas concerné par les niveaux de bruits provenant de l'A6 et ou de la voie ferrée pour les cartes de bruits de type C et donc non considéré comme une zone de bruits critique (ZBC).

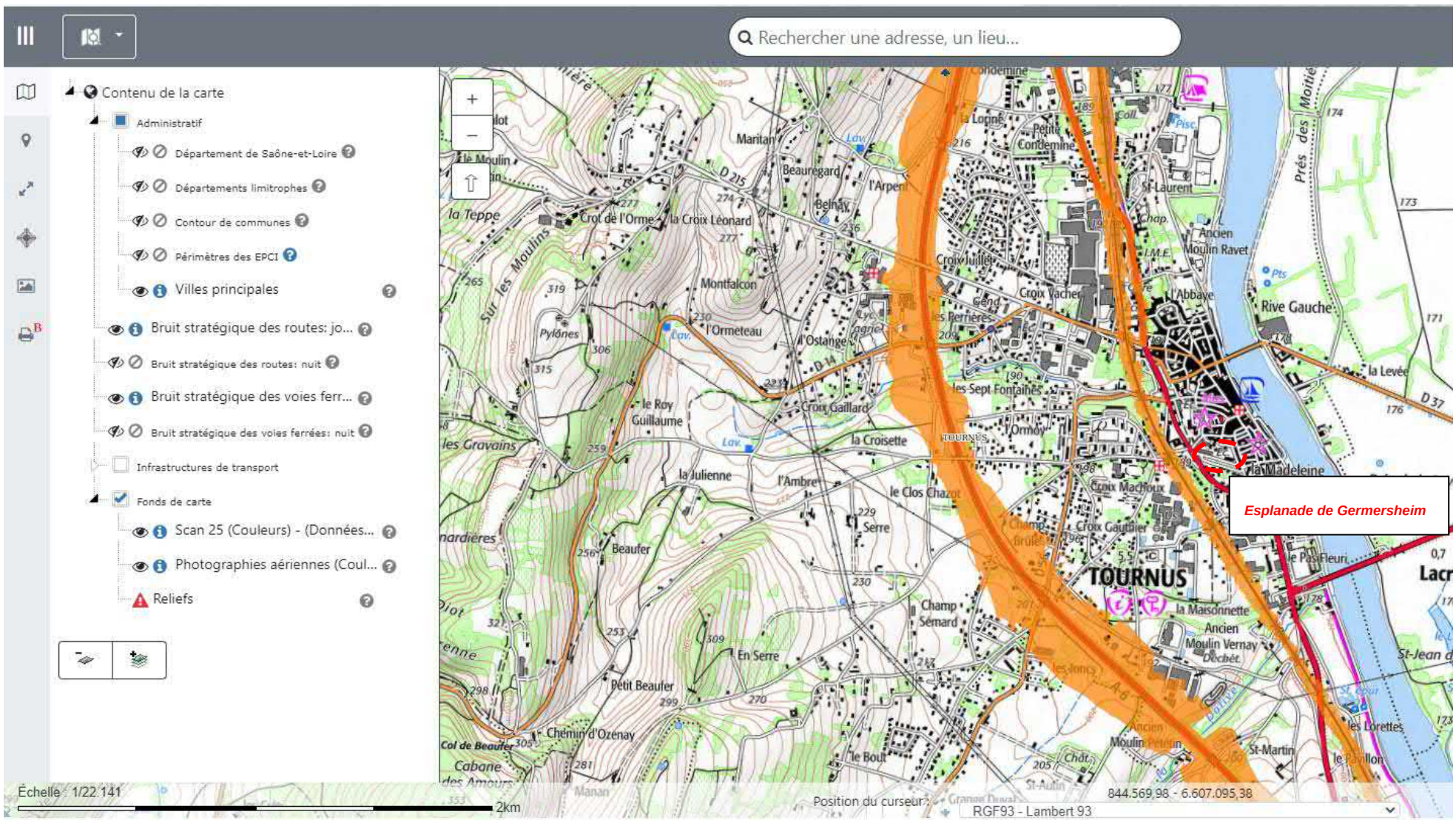

Figure 3-16 : Extrait de carte de bruits stratégiques de type C – Bruits en période diurne provenant de l'A6 et de la voie ferrée

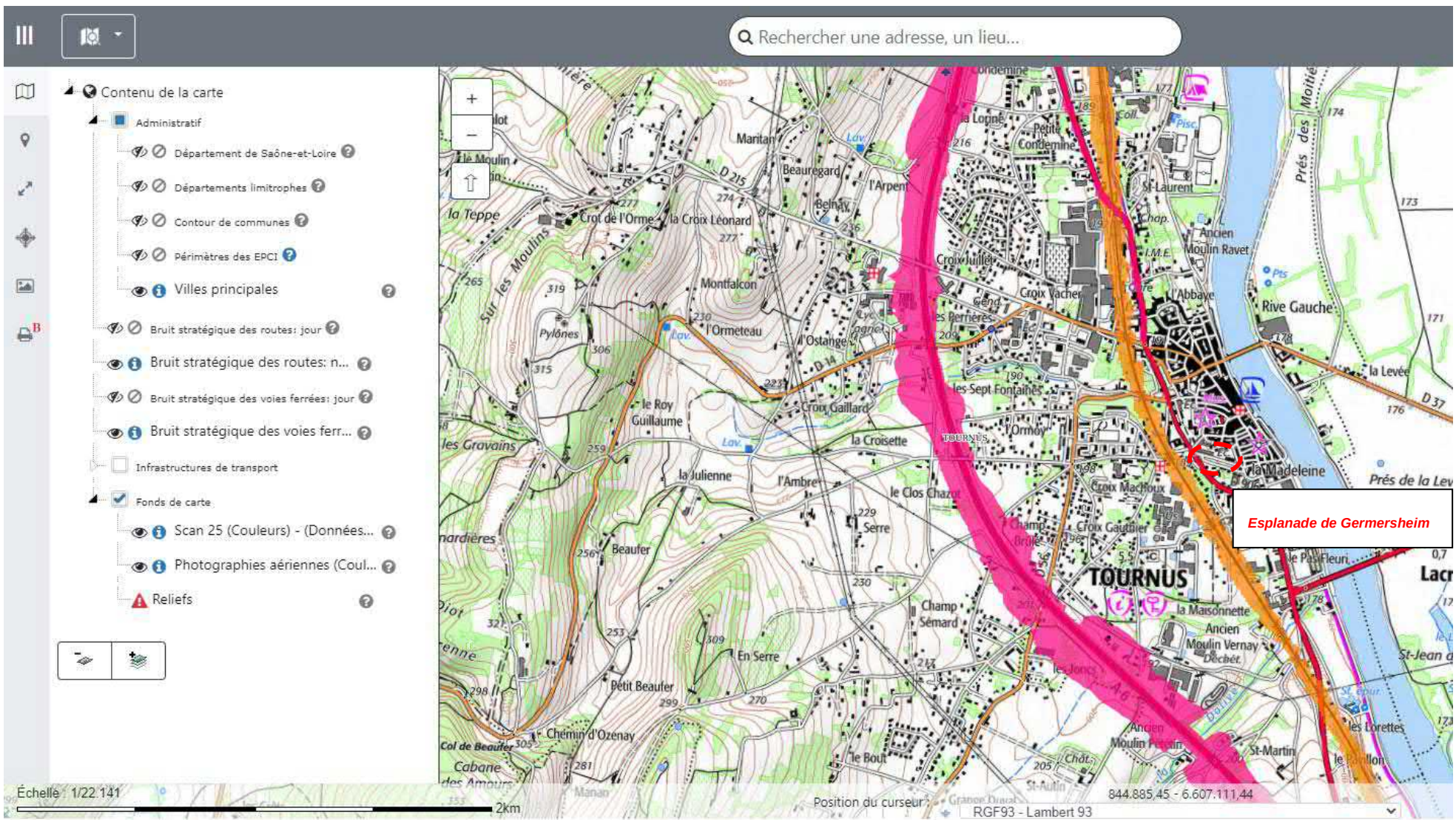

Figure 3-17 : Extrait de carte de bruits stratégiques de type C – Bruits en période nocturne provenant de l'A6 et de la voie ferrée

3.2.4 Risques technologiques

3.2.4.1 ICPE

La commune de Flaviac comporte 14 installation classé protection de l'environnement (ICPE). Parmi elles, trois sont soumises à autorisation et une seule d'entre elles est classée Seveso seuil bas. 8 sont soumises à enregistrement et les trois restantes sont classées en autres régimes. Aucune de ces ICPE ne dispose d'un PPRT.

ICPE en autorisation :

- VALSPAR France Corporation – Industrial – Seveso seuil bas
- VALSPAR France Corporation – Packaging
- MORRELS Peinture et vernis industriels

ICPE en enregistrement :

- ALCEA France EURL
- Communauté de Communes du Tournugeois ex SIVOM
- SEIGLER Anthony
- TEFAL S.A
- Tournus Démolition Auto
- OZEN SA
- Dragage Tournusienne (Société de)
- Tournus Equipement

ICPE en autres régimes :

- TOTAL Marketing France
- Cave Vignerons de Mancey
- REXAM SMT quai jean Bardin (rive gauche)

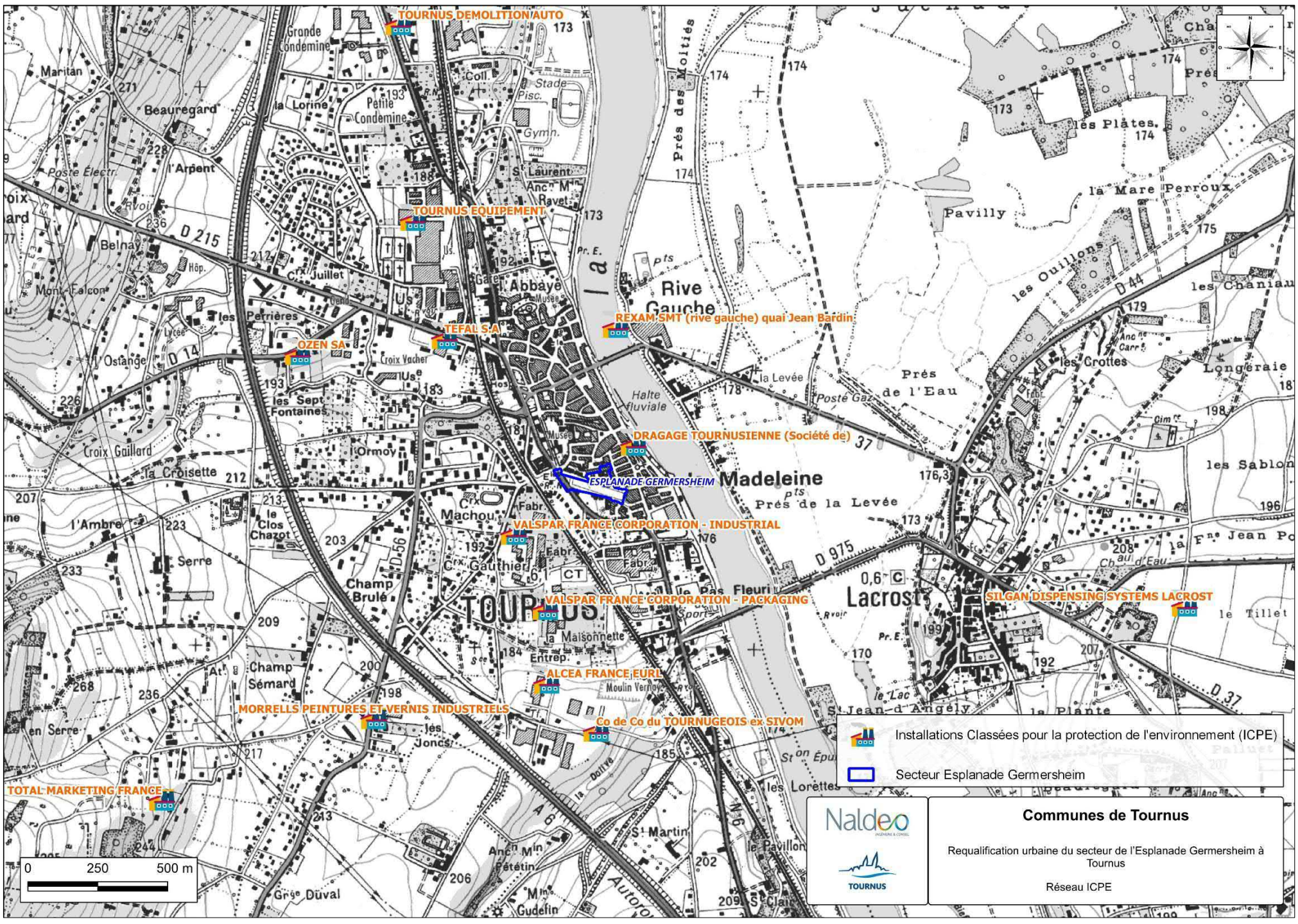

Figure 3-18 : Localisation des ICPE à proximité du projet

3.2.4.2 Sites et sols pollués ou potentiellement pollués (Ex BASOL)

Le projet n'est pas situé sur un site et sols pollués ou potentiellement pollués recensés par Géorisques.

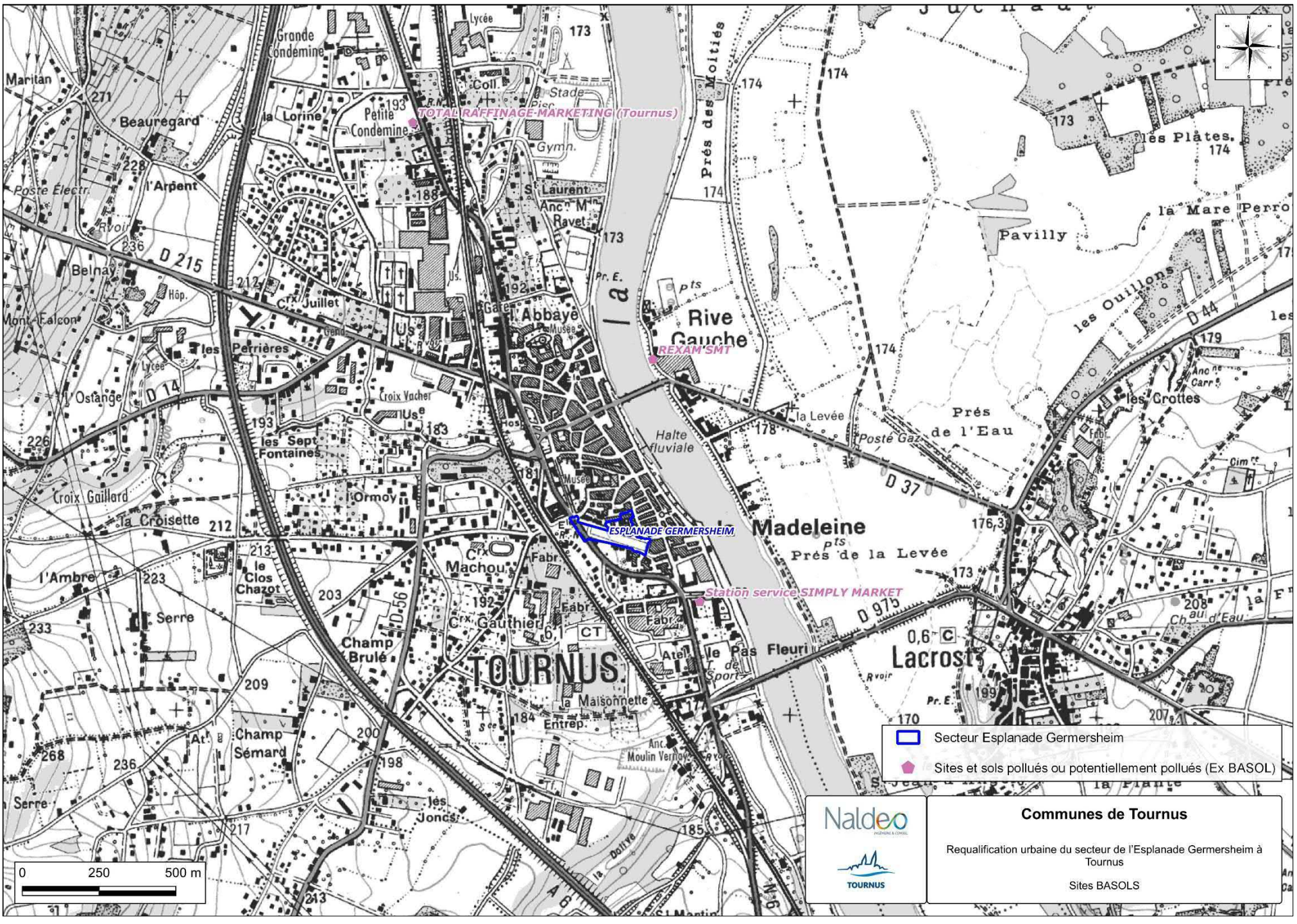

Figure 3-19 : Localisation des sites et sols pollués ou potentiellement pollués (Ex BASOL)

3.2.4.3 Carte des Anciens Sites Industriels et Activités de Service CASIAS (Ex BASIAS)

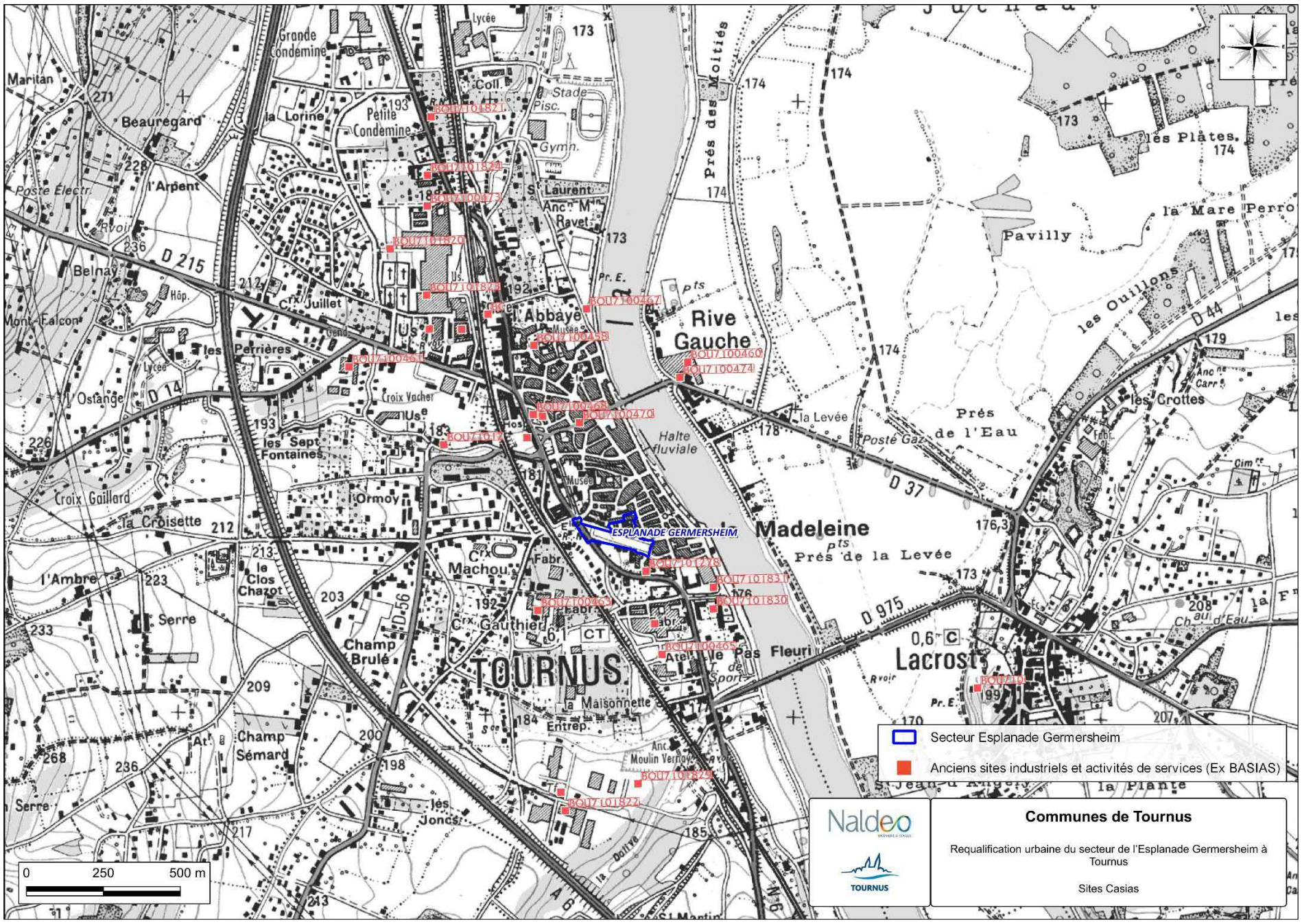

Figure 3-20 : Localisation des anciens sites industriels et activités de service

Figure 3-21 : Liste des anciens sites industriels et activités de service visible sur la carte.

ID-BASIAS	Dernière raison sociale	Fonction	Etat
BOU7101821	SHELL Française	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)	En activité
BOU7101824	FINA France	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)	En activité
BOU7100473	MR PARNALANT André	Fonderie de fonte	Activité terminée
BOU7101820	Tournus Equipement SA	Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures)	En activité
BOU7101823	SNCF	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Indéterminé
BOU7100459	PONTS ET CHAUSSEES	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication ...)	Activité terminée
BOU7101826	SARL Tournus Démolition TDA	Fonderie, démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto...)	En activité
BOU7100464	MANUFACTURE METALLURGIQUE DE TOURNUS	Métallurgie de l'aluminium (production et première transformation)	En activité
BOU7100467	VILLE DE TOURNUS	Production et distribution de combustibles gazeux (pour usine à gaz, générateur d'acétylène)	Activité terminée
BOU7100458	MR MONOT	Fabrication de produits chimiques de base, de produits azotés et d'engrais, de matières plastiques de base et de caoutchouc synthétique	Indéterminé
BOU7100461	ETS OZEN	Fabrication d'autres machines d'usage général (pompe, moteur, turbine, compresseur, robinets, organe mécanique de transmission) ; Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène...)	En activité
BOU7100468	MR CONCHON MARCEL	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)	Indéterminé
BOU7100469	STE DES BOIS INDUSTRIELS DE L'EST REUNIS	Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation	Indéterminé
BOU7100470	MR LAVERGNE	Ennoblissement textile (teinture, impression...)	Activité terminée
BOU7101277	Ets GOUNON SARL (Mr GAZETTA Henri	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)	Activité terminée

BOU7101279	Ets LABRUYERE ET EBERLE (Département Pétrolier)	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)	Activité terminée
BOU7101278	Ets LABRUYERE	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)	En activité
BOU7100463	STE DES VERNIS BOUVET	Fabrication et/ou stockage (sans application) de peintures, vernis, encres et mastics ou solvants	En activité
BOU7101831	SA SODIBO	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)	Activité terminée
BOU7101830	Société ECOTEP	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Activité terminée
BOU7100466	SOCIETE DE MOULAGE	Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base ; Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène...)	En activité
BOU7100465	SOCIETE AIRBONE	Fabrication de meubles et matelas	Indéterminé
BOU7101829	SIVOM BRESSE TOURNUGEOIS	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)	Indéterminé
BOU7102385	Dépôt de déchets	Collecte, traitement et élimination des déchets ; récupération et régénération	En activité
BOU7101822	PYM 71 (filiale : SA CLAUDILAK)	Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums	En activité
BOU7100460	STE MOULAGE	Fonderie	En activité
BOU7100474	MR SCHMELTZ LOUIS	Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base	En activité

4 CARACTÉRISTIQUES DE L'IMPACT POTENTIEL DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ HUMAINE AU VU DES INFORMATIONS DISPONIBLES

4.1 Compatibilité avec les projets existants

La recherche d'autre projet dans le but de caractériser les incidences potentielles cumulées a été effectuée sur le territoire de la commune de Tournus.

4.1.1 Projet VALSPAR PACKAGING

La société VALSPAR, filiale du groupe SHERWIN-WILLIAMS, exploite sur la commune de Tournus en Saône-et-Loire (71) l'unité PACKAGING exclusivement dédiée à la division Packaging (mono-produit pour l'activité boîtes boissons). Le site VALSPAR PACKAGING est spécialisé dans la fabrication de résines destinées aux revêtements intérieurs des emballages alimentaires et dispose d'un laboratoire Recherche & Développement (R&D) du groupe Sherwin-Williams.

En 2021, un dossier de demande d'autorisation environnementale a été déposé puisque l'unité VALSPAR PACKAGING envisage d'exploiter, au sein de son périmètre autorisé, une nouvelle activité de production à l'intérieur d'un nouveau bâtiment dédié.

Le projet a été approuvé par arrêté préfectoral le 19 mai 2022.

En raison de la nature du projet, extension de site ICPE pour accueillir une nouvelle activité sur un site fermé, il n'est pas attendu d'effet cumulés particuliers.

5 DESCRIPTIONS DES MESURES POUR ÉVITER OU RÉDUIRE LES EFFETS NÉGATIFS NOTABLES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT OU LA SANTÉ HUMAINE

5.1 Mesures en phase chantier

5.1.1 Mesures sur le sol et sous-sol

Durant toute la durée du chantier, les mesures d'évitement de pollution des sols et sous-sols seront prises :

- Pas de lavage d'engins prévu sur le chantier,
- Pas de stockage de carburant sur le site. Livraison par camion pour les engins de terrassement,
- Pas d'entretien lourd des engins sur chantier et sur l'installation,
- Aucun déversement de produits chimiques,

Les mesures de réduction d'effet sur les sols et sous-sols seront prises :

- Afin d'éviter toute pollution due à une fuite d'engins, les véhicules de chantier seront parqués sur une zone étanche.
- Les déchets seront triés, mis en benne et évacués périodiquement. En cas de déchets dangereux, ces derniers sont stockés, sur rétention, en zone spécifique et protégés des intempéries.
- En cas de pollution, les sols souillés seront décapés, chargés rapidement et évacués vers une filière de traitement ou d'élimination autorisée,
- Des kits antipollution seront mis à disposition : produits oléophiles et hydrophobes permettant de contenir les éventuelles pollutions hydrocarbonées.

5.1.2 Mesures sur le milieu naturel

Les végétaux existants feront l'objet d'une attention particulière afin de veiller à leur conservation :

- Lorsque les tailles sont indispensables, elles seront réduites au minimum et effectuées dans les règles de l'art, après accord du maître d'œuvre, sujet par sujet.
- Les décaissements de plus de dix cm à moins de deux mètres de l'arbre (distance mesurée de la partie la plus extérieure du tronc des végétaux), seront évités.
- Une protection des arbres sur une hauteur minimale de deux mètres sera mise en place.

5.1.3 Mesures sur le paysage

Afin de limiter les impacts durant la phase chantier, des mesures de réduction d'effet seront prises :

- Bonne tenue des installations, maintien du bon état des installations et propreté des zones de chantier, notamment collecte des déchets,
- Rangement et nettoyage des zones de stockage des fournitures et matériaux,
- Organisation du stationnement de tous les véhicules (VL, PL, engins) et nettoyage des aires de stationnement des engins,
- Bâchage des bennes à déchets si nécessaire afin d'éviter l'envol des déchets.

5.1.4 Mesures sur le cadre de vie et les commodités de voisinages

Pour intervenir dans le respect du voisinage et conformément à la réglementation en vigueur, le travail sur le chantier ne se fera pas en dehors de ces horaires : 7h30 – 12h30 et 13h30-19h, ni les samedis, dimanches et jours fériés, par respect pour la vie riveraine.

D'un point de vue matériel, une attention particulière sera portée afin de :

- Éviter les chutes de matériels quels qu'ils soient,
- Limiter les nuisances autant que possible à la source par l'emploi de matériels choisis en fonction de leurs niveaux sonores,
- Utiliser des engins insonorisés tant que possible,
- Anticiper les nuisances acoustiques en identifiant les tâches bruyantes sur le planning des travaux pour mieux traiter les nuisances pour le voisinage,
- Utiliser du matériel en bon état, conforme à la réglementation en vigueur (arrêtés du 12 mai 1997ou arrêtés du 02 janvier 1986 et du 18 septembre 1987 pour les matériels mis sur le marché avant l'entrée en vigueur de ces textes, obligeant notamment à l'étiquetage des performances acoustiques des matériels de chantier homologués). La conformité de ces matériels sera régulièrement contrôlée,
- Sensibiliser le personnel aux atteintes irréversibles des bruits de chantier sur leur capacité auditive,
- Généraliser le port de protections auditives individuelles pour le personnel.

5.1.5 Mesures sur les liaisons et transports

Les mesures de réduction suivantes seront appliquées afin de minimiser autant que possible les nuisances et afin que les travaux n'induisent pas de perturbations sur les trafics routiers :

- Mise en place d'une signalétique selon la réglementation en vigueur,
- Politique de sécurité et de formation à la sécurité au préalable des chauffeurs ;
- Minimiser le blocage de la circulation piétonne sur voies publiques et privées :
- Mise en place de panneaux directionnels et d'indications des cheminements piétons si besoin ;
- Gestion de la circulation des camions de transport sur la voirie existante (livraison – accès au chantier)
- Information des riverains sur la durée du chantier et les potentielles perturbations

5.2 Mesure en Phase aménagée

5.2.1 Mesures sur le milieu naturel

Le projet comporte l'ajout de nombreuses plantations afin de constituer le jardin comestible, les différents massifs fleuris et multiples îlots de verdures places. Après la mise en place du projet, l'impact sera positif sur la biodiversité urbaine.

5.2.2 Mesures sur le paysage

Le projet dans son ensemble est motivé par la volonté de révéler l'identité patrimoniale, paysagère et architecturale des lieux réhabilités. Aussi, la prise en compte du patrimoine historique, architectural et culturel est un élément inhérent à l'existence du projet.

5.2.3 Mesures sur le cadre de vie et les commodités de voisinages

L'un des aspects du projet est de sécuriser le parvis de l'école et donc de fournir un cadre de vie plus agréable et sécurisé pour les riverains. Par ailleurs, l'ajout de mobiliers urbains, l'aménagement d'une place autour du kiosque ou encore d'un jardin pédagogique comestible sont autant d'éléments qui ont pour vocation de favoriser la rencontre des habitants du quartier et de leur offrir un lieu de vie plus plaisant.

5.2.4 Mesures sur les liaisons et transports

Via la réduction du nombre de places de stationnements, de la suppression d'une voie routière qui longeait l'école et par l'aménagement d'une promenade mode doux, la requalification de l'esplanade permettra de réduire les nuisances et insécurités liées aux infrastructures de transports. Par ailleurs, en conservant des places de stationnements et en déplaçant l'arrêt de bus, le projet intègre une dimension multimodale offrant une plus grande flexibilité pour les riverains quant à leur choix de mode de transport.